

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Minatol Ergo 14**

Date d'impression: 10.02.2016

Code du produit: 230

Page 1 de 7

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Minatol Ergo 14

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**Produits de lavage et détergents  
Réservé aux utilisateurs professionnels.**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	Wetrok AG	
	Headquarter	
Rue:	Steinackerstr. 62	
Lieu:	CH-8302 Kloten	
Téléphone:	+41 (0)43 255 51 51	
e-mail:	chemie@wetrok.ch	
Interlocuteur:	Head Regulatory	Téléphone: +41 (0)43 255 53 50
Internet:	www.wetrok.ch	
Service responsable:	BU Chemicals / Regulatory	
	Mobile + 41 79 657 45 20	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Im Notfall (CH): +41 44 251 51 51 (Tel. 145) (Toxikologisches Zentrum)**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE**Indications de danger: Xi - Irritant  
Phrases R:  
Risque de lésions oculaires graves.**Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**Catégories de danger:  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1  
Mentions de danger:  
Provoque des lésions oculaires graves.**2.2. Éléments d'étiquetage**

Mention d'avertissement:	Danger
Pictogrammes:	GHS05

**Mentions de danger**

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

**Conseils de prudence**P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Minatol Ergo 14**

Date d'impression: 10.02.2016

Code du produit: 230

Page 2 de 7

**2.3. Autres dangers**

Pas de risques spéciaux à signaler. Tenez compte en permanence des informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**
**3.2. Mélanges**
**Composants dangereux**

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
	Alcohol(C13)EO(*-*)	10 - < 15 %
24938-91-8	Xn - Nocif, Xi - Irritant R22-41	
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318	
263-049-9	Potassiumcocoate	1 - < 5 %
61789-30-8	Xi - Irritant R36/38	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2A; H315 H319	
220-120-9	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	< 0.1 %
2634-33-5	Xn - Nocif, Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement R22-38-41-43-50	
613-088-00-6	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1; H302 H315 H318 H317 H400	

Texte des phrases R, H et EUH: voir paragraphe 16.

**Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004**

5 % - 15 % agents de surface non ioniques, < 5 % savon, agents conservateurs (Benzisothiazolinone, Methylisothiazolinone).

**Information supplémentaire**

aucune/aucun

**SECTION 4: Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**
**Indications générales**

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais.

**Après contact avec la peau**

Rincer abondamment avec de l'eau. Changer les vêtements imprégnés.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun symptôme connu jusqu'à présent. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Minatol Ergo 14

Date d'impression: 10.02.2016

Code du produit: 230

Page 3 de 7

Peut déclencher une réaction allergique. En cas de symptômes allergiques, en particulier au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

#### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1. Moyens d'extinction

###### **Moyen d'extinction approprié**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

##### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible.

##### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

##### **Information supplémentaire**

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

#### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel

##### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

##### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

##### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

#### SECTION 7: Manipulation et stockage

##### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

###### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau et les yeux. ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Observer le mode d'emploi. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

###### **Préventions des incendies et explosion**

Le produit n'est pas: Combustible.

Le produit n'est pas: Explosif.

###### **Information supplémentaire**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

##### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

###### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Protéger des radiations solaires directes. À conserver au frais et au sec. Température de stockage conseillée : à température ambiante

###### **Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Température minimale de stockage: 15°C

Température maximale de stockage: 25°C

##### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Minatol Ergo 14

Date d'impression: 10.02.2016

Code du produit: 230

Page 4 de 7

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Conseils supplémentaires

Valeurs limites d'exposition: Aucune donnée disponible

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'hygiène

Changer les vêtements imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

#### Protection des yeux/du visage

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques. Verre oculaire en matière plastique.

#### Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : DIN EN 374

#### Protection de la peau

Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres.

#### Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	vert
Odeur:	caractéristique

#### Testé selon la méthode

pH-Valeur: 10.0 - 11.0

#### Modification d'état

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Aucune donnée disponible

Point d'éclair: Aucune donnée disponible

Densité: 1.016 - 1.026 g/cm<sup>3</sup> ASTM D 7777

Hydrosolubilité: complètement miscible

Viscosité dynamique: 1440 - 2160 mPa·s

### 9.2. Autres informations

aucune/aucun

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible

### 10.2. Stabilité chimique

Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter: gel. Protéger du rayonnement solaire.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Minatol Ergo 14**

Date d'impression: 10.02.2016

Code du produit: 230

Page 5 de 7

**10.5. Matières incompatibles**

Aluminium.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Cet article ne contient pas de matières ou de préparations dangereuses susceptibles d'être libérées dans les conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation.

**Information supplémentaire**

Stabilité et réactivité: 24 M

**SECTION 11: Informations toxicologiques**
**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**
**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
24938-91-8	Alcohol(C13)EO(*.*)				
	par voie orale	ATE	500 mg/kg		
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one				
	par voie orale	ATE	500 mg/kg		

**Irritation et corrosivité**

Provoque des lésions oculaires graves.  
Irritant pour les yeux. Risque de lésions oculaires graves.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets graves après exposition répétée ou prolongée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

**SECTION 12: Informations écologiques**
**12.2. Persistance et dégradabilité**

L'agent de surface contenu dans cette préparation respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

En raison des données disponibles relatives à l'élimination/la décomposition et le potentiel de bioaccumulation, des effets nocifs à long terme pour l'environnement sont peu probables.

**12.4. Mobilité dans le sol**

En cas d'infiltration dans le sol, le produit est mobile et peut souiller la nappe phréatique.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Cette matière ne remplit pas les critères de classification PBT ou vPvB.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Minatol Ergo 14

Date d'impression: 10.02.2016

Code du produit: 230

Page 6 de 7

#### **12.6. Autres effets néfastes**

Pas de données disponibles pour le mélange.

#### **Information supplémentaire**

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

### **SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

##### **Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

##### **Code d'élimination des déchets-Produit**

200129 Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Détergents contenant des substances dangereuses  
Le déchet spécial

##### **Code d'élimination de déchet-Résidus**

200129 Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Détergents contenant des substances dangereuses  
Le déchet spécial

##### **L'élimination des emballages contaminés**

Eau (avec détergent). Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

### **SECTION 14: Informations relatives au transport**

#### **Transport terrestre (ADR/RID)**

##### **14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### **SECTION 15: Informations réglementaires**

#### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

##### **Informations réglementaires UE**

##### **Information supplémentaire**

Conservateur: 2-Méthyl-4-isothiazolin-3-on (CAS-Nr. 2682-20-4), Benzisothiazolin-3-on (CAS-Nr. 2634-33-5)

##### **Prescriptions nationales**

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

### **SECTION 16: Autres informations**

##### **Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,9.

##### **Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)**

22 Nocif en cas d'ingestion.  
36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Minatol Ergo 14**

Date d'impression: 10.02.2016

Code du produit: 230

Page 7 de 7

- |    |  |
|----|--|
| 38 | Irritant pour la peau.                                       |
| 41 | Risque de lésions oculaires graves.                          |
| 43 | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. |
| 50 | Très toxique pour les organismes aquatiques.                 |

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

- |      |  |
|------|--|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion.                    |
| H315 | Provoque une irritation cutanée.             |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée.         |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves.       |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux.     |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |

**Information supplémentaire**

Uniquement pour usages industriels. Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette. Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*